L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 OCTOBRE 1848.

OPINION DU GENERAL WM. O. BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CRÉOLES DE LA LOUISIANE.

Extrait d'un discours prononcé au Congrès, au mois de janvier 1843, par le général WM. O. BUTLER, candidat démocrate à la Vice-Présidence.

On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nlle-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitans de la Louisiane, et que de ce nombre 208 étaient* des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orléans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Nouvelle-Orléans, j'ai tout lieu de croire que le général Jackson, avec les renseignements qu'il possédait, *aurait préféré de* [illegible] *sans habitans* [illegible] *environnante* [illegible].

Il y avait aussi à la Louisiane (en 1814) une certaine classe de la population qui n'était pas nette vis-à-vis de la nation. La ville et les campagnes étaient remplies d'étrangers venus de tous les pays, appartenant à toutes les races, parlant toutes les langues; la seule affaire de ces hommes était d'améliorer leur position. Qui oserait prétendre que ces étrangers fussent tous [illegible] et sincères, qu'ils fussent prêts à [illegible] pour une cause qui leur était indifférente? Qui oserait affirmer que ces étrangers ne fussent pas passés à l'ennemi s'il fût revenu déjà victorieux? SI LA MOITIE DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURE QUE L'AUTRE MOITIE RESTERAIT FIDELE, PENSE-T-ON QUE LE GENERAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION? Mais le général Jackson n'était pas seulement guidé par sa connaissance des hommes [illegible]. On l'avait averti, avant qu'il arrivât à la Louisiane, que ce pays était plein d'ESPIONS et de TRAITRES.

[illegible] la ville le bataillon d'Orléans [illegible] premières à manifester [illegible] d'insubordination. Beaucoup [illegible] Créoles et Français de [illegible] permission de retourner en [illegible] ils avaient droit à cette [illegible] leurs familles et leurs [illegible] la Nouvelle-Orléans, ET PUIS LE JOYEUX CARNAVAL TOUCHAIT A SA FIN, ET L'AMOUR DU PLAISIR QUI DISTINGUE LES CREOLES, LA PLUPART SONT D'ORIGINE FRANÇAISE, L'EMPORTAIT SUR LEUR PATRIOTISME. Leur de[illegible] favorablement accueillie [illegible] général Jackson, beaucoup de [illegible] bataillon d'Orléans) qui [illegible]. Munis des certificats que leur avait délivrés [illegible], ils vinrent réclamer leur décharge et laissèrent seuls, pour défendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés.

OPINION DU GENERAL JACKSON SUR LES FRANÇAIS ET LES CREOLES.

Quartiers généraux, 7e division militaire, 27 janvier 1815.

A M. Nicolas Girod, Maire de la ville de la Nlle-Orléans.

Monsieur: Profondément touché, depuis mon arrivée, de l'ardeur et du zèle patriotique déployés par les citoyens [illegible]

[illegible]

Je prévois, Monsieur, avec plaisir le moment où le départ définitif de l'ennemi vous permettra de reprendre l'exercice de votre charge et rendra les citoyens à leurs travaux ordinaires. [illegible]

J'ai l'honneur d'être respectueusement,
Votre très obéissant serviteur,
ANDREW JACKSON,
Major-Général.

OPINION DE M. YANCEY.

Le Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacun soit jugé selon ses actes. M. Cass est une girouette politique; C'EST UN ABOLITIONISTE DE CŒUR, UN FAUX FRERE POUR LE SUD.

ASSEMBLEES.

ROUGH AND READY CLUB.
1re Municipalité, 5me District.

☞ Le Club se réunira vendredi prochain, 6 courant, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Remparts, à 7 heures P. M., pour délibérer sur des affaires importantes. Les amis du Général Zachary Taylor sont invités à assister à cette assemblée.
JULES MOLAISON, Secrétaire.

ROUGH AND READY CLUB.
5me District, 1re Municipalité.

☞ Le Club se réunit tous les vendredis à 5 heures, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Remparts.
JULES MOLAISON, Secrétaire.

3me DISTRICT, 1re MUNICIPALITÉ.

Les whigs de ce District se sont réunis samedi dernier au café de la Demi-Lune et ont organisé un ROUGH & READY CLUB. Un comité a été nommé pour présenter des résolutions et pour choisir un lieu convenable pour les séances du Club, qui auront lieu régulièrement tous les Samedis soirs. MM. Preaux et Nature appelés à haranguer l'assemblée l'ont fait avec le plus grand succès.

3me District Municipalité No. 3.
CLUB ROUGH AND READY.
Encoignure Port et Levée.

☞ Une assemblée régulière de ce Club aura lieu tous les Jeudis soir à 7 1/2 heures à partir du 5 octobre. Les personnes favorables à l'élection du Gen. Z. Taylor et de Millard Fillmore sont invitées à y assister.
L. H. GILLESPIE,
W. SALZMANN,
T. A. BOULET, Secrétaires.

CLUB ROUGH AND READY.
7e district, 1re Municipalité.

Une assemblée régulière aura lieu tous les [illegible], à 7 heures du soir, à la salle du club, encoignure Chemin du Bayou et Villere, au jardin Rough and Ready.

Tous les jours de 9 heures du matin à 7 heures du soir on aura accès au club, où l'on trouvera des journaux et documents. Les votans sont invités à voter.
21 sept ALBERT ROUX, Secrétaire.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—142 caisses en déchargement des navires Unicorn et Ashland, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 5 OCTOBRE 1848.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:
Premier district........JACQUES TOUTANT.
Second district........J. P. BENJAMIN.
Troisième district........MANUEL J. GARCIA.
Quatrième district........C. ADAMS, Jr.
Cinquième district........JOHN MOORE.
Sixième district........JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

FAITS HISTORIQUES.

La Législature de la Louisiane a-t-elle voulu, en 1814, livrer le pays aux Anglais?

On lit dans le *Courrier de la Louisiane* de vendredi, 29 septembre 1848:

« Le Journal Fillmoriste (*l'Abeille*) aurait-il oublié, par hasard, que la Législature qui siégeait alors, (en 1814-15) *allait passer une résolution pour livrer l'Etat aux Anglais, et que ce lâche projet, bien arrêté déjà, ne dut son avortement qu'à la juste indignation et au patriotisme de M. Neville Déclouet, sénateur des Attakapas, qui se hâta de se rendre à la ligne pour en informer le général Jackson.* On sait le reste. Le général Labatut reçut l'ordre de garder les avenues de la maison d'Etat, et la réunion qui devait avoir pour résultat de livrer la ville à l'ennemi, n'eut pas lieu. »

Nous ne pouvons pas encore nous rendre compte de la pensée qui a dicté ces lignes odieuses. M. WILLIAM O. BUTLER a diffamé la population louisianaise, mais M. William O. Butler n'appartient pas à cette population. Nous étions certes loin de penser que les calomnies du candidat démocrate à la vice-présidence trouveraient un écho à la Louisiane. Nous avions trop compté sur le patriotisme de certains hommes. Ils reçoivent en pleine figure la boue que leur lance audacieusement le général William O. Butler, et au lieu de s'indigner, ils s'écrient: C'EST BIEN FAIT!

Vous croyez mériter les injures que l'on vous adresse, et nous ne croyons pas les mériter; voilà la différence qui existe dans nos rôles.

La Législature de la Louisiane a voulu, en 1814, livrer le pays aux Anglais,—dit le *Courrier de la Louisiane.*

La Législature de la Louisiane n'a jamais eu la pensée de livrer le pays aux Anglais,—dit *l'Abeille.*

C'est donc une question historique, et c'est avec des documens historiques que nous allons la traiter.

Nous ne parlerons que le langage de la froide raison, le langage des faits.

Nous nous sommes d'abord indigné; nous voulons maintenant prouver que notre indignation était fondée.

Commençons par établir un point important, c'est que la grande majorité de la Législature de 1814 se composait de Créoles et de Français, et que le soupçon n'atteignait que ces derniers seuls.

Le *Courrier de la Louisiane* a invoqué le témoignage du colonel ALEXANDRE DÉCLOUET. Nous allons produire ce témoignage. Les pièces qui suivent sont puisées dans le « Rapport du comité chargé, en vertu de la résolution prise par les deux Chambres de la Législature de l'Etat de la Louisiane, le 5 janvier 1815, de procéder à une enquête à l'effet de découvrir la cause des mesures militaires qui ont été exercées contre l'Assemblée générale dudit Etat, le 28 décembre 1814. »

Le comité se composait de MM. H. DENT et ETIENNE MAZUREAU, de la part du Sénat, et de MM. PLANQUE, SUTTON et DEBLANC, de la part de la Chambre des Représentans.

Nous croyons inutile de rappeler des faits qui sont encore présents à la mémoire de tous. Voici, en quelques mots, l'origine des cancans qui amenèrent les mesures militaires du 28 décembre 1814. M. A. L. Duncan, aide-de-camp volontaire du général Jackson, ayant été mêlé à tout cet imbroglio et y ayant joué un rôle actif, fut sommé de comparaître devant le comité d'enquête. On l'interrogea, et il répondit « que le colonel Declouet vint à lui le 28 décembre, et le pria d'informer le général Jackson qu'il existait un plan, parmi plusieurs membres de la Législature, de livrer le pays à l'ennemi. » M. Duncan ajouta que « le colonel Declouet lui nomma en confidence plusieurs membres comme déterminés à faire cette tentative. » Les noms cités furent, entre autres, ceux de MM. GUICHARD, BLANQUE et MARIGNY.

Nous pourrions ici nous étendre sur d'autres détails historiques, et prouver, pièces en main, que les mesures militaires exercées contre notre législature n'émanèrent point du général Jackson, mais qu'elles furent le fruit de déplorables malentendus. On le prend par excès de zèle en 1814-15. Il est de notoriété publique que M. Duncan adressa au gouverneur Claiborne, au nom du général Jackson, un ordre que celui-ci n'avait jamais donné.

Mais notre but aujourd'hui n'est pas d'éclairer toute la question. Nous entrerons plus tard, s'il le faut, la lettre dans laquelle le commandant en chef de l'armée américaine affirme qu'il n'a jamais donné l'ordre de dissoudre l'Assemblée générale. Sa réponse à M. Duncan fut celle-ci: J'ne puis pas croire aux choses que vous me dites, mais portez de ma part au gouverneur Claiborne l'ordre d'*instituer une enquête*, et s'il est vrai que les membres de la législature veulent traiter avec l'ennemi, *qu'on les fasse sauter en l'air.*

Mais ne nous écartons point de la question. Nous voulons simplement opposer aux misérables cancans qui circulèrent à l'époque de l'invasion contre l'honneur du pays, sous le couvert du nom de M. Déclouet, le témoignage de M. DÉCLOUET lui-même.

Voici d'abord la lettre que ce dernier adressa à la législature:

(No 12).

Réponse du colonel Alexandre Déclouet à la résolution du 5 janvier.

Au camp, le 7 janvier 1815.

Messieurs des deux Chambres législatives,

« L'appréhension d'une attaque par l'ennemi sur ce bord, qui me tient jour et nuit sur pied, ne me permet point d'abandonner mon poste sans un ordre spécial du général en chef; mais désirant répondre à votre résolution, je vais le faire comme suit: dans la journée du 27 au 28 du mois dernier, je couchai sur l'habitation d'un de mes frères, et après m'être aperçu de l'alarme peinte sur les figures des affligés de cette ville, j'ai eu une conversation avec un des respectables de notre Chambre, à qui le bien de la guerre faisait appréhender les malheureuses suites qui ne se sont que trop réalisées. *Dès lors, j'ai APPREHENDE une capitulation de la législature*, qui n'aurait pu qu'occasionner une division dans la colonie, aussi ruineuse que désastreuse. Je partis le 28 pour faire part de mes *appréhensions* au général Jackson, mais avant d'y arriver, il y eut un engagement qui ne me permit pas de le voir; je rencontrai son aide-camp Duncan, et je le chargeai de faire pour moi auprès du général Jackson. *Personne, Messieurs, de votre corps ne m'a communiqué que ses intentions étaient de décréter rien de positif; mes démarches n'ont été fondées que sur des APPREHENSIONS d'une division que j'ai toujours craint depuis que nous sommes menacés de guerre. Je vous avoue cependant que SI J'AVAIS ETE PREVENU PLUSTOT DES BONNES INTENTIONS ET DE LA CONDUITE BIENFAISANTE DE LA LEGISLATURE, mes appréhensions n'auraient pas été les mêmes.* Si j'ai été en erreur dans cette occasion, ce n'est que par un excès de zèle patriotique dont vous êtes animés vous-mêmes, et que prouve la conduite des deux Chambres; ce dont j'ignorais alors. Que nous reste-t-il à faire maintenant? De concourir ensemble à la continuation d'une défense, aussi soutenue que bien combinée, comme nous l'avons fait jusqu'à ce moment. Voilà, Messieurs, ma réponse, qui, je me flatte, doit suffire à tout corps bien intentionné, comme vous l'avez démontré dans votre dernière séance.

Je suis avec considération,
Votre affectionné serviteur,
DECLOUET.

Voici maintenant l'interrogatoire:

No. 14.

Questions posées par le comité réuni des deux Chambres de la Législature, au colonel Alexandre Declouet, avec les réponses faites, le 13 janvier 1815, par le dit colonel, à ces questions.

1re Question.—Quelle est la teneur de la communication que vous avez faite à M. Duncan, aide-de-camp du major-général Jackson, dans la matinée du 28 décembre dernier, relativement à la reddition de l'Etat aux Anglais par la législature?

Réponse.—J'ai rencontré M. Duncan, et je l'ai chargé de faire pour moi auprès du général Jackson, conformément à ce que j'ai écrit dans ma lettre du 7 janvier courant, adressée à l'orateur de la Chambre des Représentants. Nous étions, M. Duncan et moi, au galop de nos chevaux, et l'action était commencée; je ne sais pas si je lui ai dit que la législature allait remettre le pays aux Anglais, ou seulement que j'avais des appréhensions qu'elle le fît, *mais je sais que ma seule intention a été de le charger de faire part de mes appréhensions* au général Jackson à ce sujet, telles que je vous l'ai écrit dans ma lettre, qui contient toute la vérité.

2de question.—Avez-vous été chargé ou conseillé par le gouverneur Claiborne, ou par toute autre personne, de faire la dite communication?

Réponse.—Je n'en ai été chargé par qui que ce soit; je l'ai fait de mon propre mouvement, de ma propre volonté.

3me question.—Avez-vous dit que des propositions que vous considériez comme tendantes à une trahison, vous avaient été faites par quelqu'un des membres de la législature? Ou avez-vous dit qu'il y ait eu des propositions de ce genre faites à vous ou autre personne?

Réponse.—*Je n'ai jamais dit pareille chose, ni ne l'ai pensé, et j'ignore qu'aucunes propositions de ce genre aient jamais été faites?*

4me question.—Vous a-t-on fait à vous-même quelque proposition de cette nature, ou que vous ayez eu celle-là?

Réponse.—*On ne m'a fait aucune proposition quelconque absolument.*

5me question.—Si aucune proposition de cette nature ne vous a été faite, et si vous ignoriez qu'il en eût été fait de semblable à qui que ce soit, comment se fait-il que vous ayez eu des appréhensions de la nature de celles que vous voulûtes faire communiquer au général?

Réponse.—*J'ai toujours appréhendé*, dès le commencement de la guerre, et *j'ai continué à appréhender* que l'on ne s'entendît pas assez, et qu'il y eût une division d'opinion.

6me Question.—De ce que vous avez appréhendé, depuis le commencement de la guerre, qu'il y eût une division d'opinion, avez-vous pu croire et comment avez-vous pu croire que la législature fût composée de traîtres capables de remettre le pays aux Anglais?

Réponse.—J'ai pensé que la division régnerait dans la législature, comme elle règne ordinairement dans toutes les assemblées délibérantes; et comme je suis maître de mes appréhensions, j'ai craint que la législature ne préférât de capituler plutôt que de voir la ville détruite et mise à feu et à sang; et comme par cette capitulation, je ne voyais pas la guerre finie, et qu'il descendrait, d'en haut, de nouvelles troupes, pour reprendre le pays, j'ai été effrayé des conséquences de la division que j'appréhendais; et je n'ai jamais dit à personne qu'il y eût des traîtres dans la législature.

7ème Question.—Si la législature avait remis le pays aux Anglais, comme vous désiriez communiquer au général Jackson que vous l'appréhendiez, n'auriez-vous pas considéré les membres de la législature comme des traîtres?

Réponse.—Si les Anglais avaient eu le dessus, j'aurais craint et je craignais que la législature ne capitulât par les raisons que j'ai dites ci-dessus.

8ème Question.—Dans toute la conversation que vous avez eue avec M. Duncan le 28 décembre dernier, lui avez-vous mentionné le nom du gouverneur Claiborne?

Réponse.—*Je ne l'ai pas mentionné du tout.*

(Signé) A. DECLOUET.

Juré et signé, par devant moi,
Nlle-Orléans, ce 2 Janvier 1815.
(Signé) J. PITOT, Juge.

Questions posées au colonel Declouet par le comité, le 13 janvier 1815.

1ère question.—Avez-vous jamais été sollicité, invité, ou engagé par quelque membre de la législature, ou par toute autre personne, afin de vous réunir à des conspirés dans le dessein de commettre quelques actes hostiles contre le gouvernement des Etats-Unis, ou de favoriser et aider ses ennemis, ou de faire cause commune contre lui avec les Anglais ou les Espagnols?

Réponse.—*Je regarde cette interrogation hors d'ordre:* Pour me la faire, il faut me supposer capable d'entrer dans un complot, ou une conspiration contre mon gouvernement. Il n'est jamais entré dans mes principes de faire pareille chose; et personne ne m'a jamais fait aucune proposition de ce genre.

2de question.—Quelle est la conversation que vous avez eue avec le membre de la chambre des Représentants dont vous parlez dans votre lettre du 7 courant, et quel est le nom de ce membre?

Réponse.—Je me réfère à la lettre que j'ai écrite le 7 courant, à l'orateur de la Chambre des Représentants, le membre avec lequel j'ai eu une conversation est M. Guichard, *en qui j'ai autant de confiance qu'en moi-même*, et je lui ai fait part de mes appréhensions.

Juré et signé pardevant moi.
A. DECLOUET,
Nouvelle-Orléans, ce 13 janvier 1815.
(Signé) J. PITOT, Juge.

Nous pourrions citer le témoignage de M. Guichard lui-même, mais nous dépasserions les bornes que nous nous sommes imposées. Plus tard peut-être, si la nécessité de la discussion nous y oblige, nous aborderons d'autres développements, et nous prouverons à l'aide de pièces authentiques que l'honorable assemblée qui nous représentait à l'époque de l'invasion ne se composait pas de TRAITRES et d'ESPIONS. Nous avons une tâche à remplir et nous la remplirons en dépit des menaces et des injures que l'on nous adresse. Il y va de l'honneur de notre Etat natal. Quels que soient ceux qui prétendent ternir cet honneur, ils rencontreront en nous un adversaire décidé. L'honneur de la Louisiane est plus cher à nos yeux que le triomphe du parti whig ou du parti démocrate.

Voici comment se termine le rapport du comité d'Enquête. Nous livrons surtout les dernières lignes à la conscience de ceux qui osent renouveler en ce moment les infâmes calomnies de 1814. C'est une lanière qui fustige les détracteurs d'aujourd'hui aussi bien que les détracteurs d'autrefois.

EXTRAIT DU TEXTE DU RAPPORT.

Mais ce que l'on n'ignore point ici, ce que nos frères des autres Etats apprendront sans doute avec plaisir, c'est l'indignation dont furent transportés les membres de cette assemblée générale, lorsqu'ils apprirent qu'on avait osé, après ce qu'elle venait de faire, douter de sa fidélité; c'est l'empressement avec lequel elle a cherché à remonter aux causes de ces mesures arbitraires, qui sont sans exemple dans l'histoire de l'Amérique; c'est l'ardeur que votre comité a mise à s'enquérir s'il y avait, non-seulement dans le sein de cette assemblée, mais parmi nos citoyens, quelque traître assez lâche pour avoir voulu livrer l'Etat à nos farouches ennemis. C'est enfin qu'en rendant compte de cette enquête, nous pouvons proclamer avec orgueil que le peuple de la Louisiane, ce peuple composé d'hommes de tant d'origines diverses, qu'on a tant et si souvent peint sous des couleurs odieuses, vient ainsi que ses mandataires de donner à ses détracteurs le démenti le plus cruel. Les misérables! ils avaient travaillé à nous désunir. Ils voulaient nous opprimer. L'exécration publique pèse déjà sur eux.

H. DENT,
Rapporteur du Comité nommé par le Sénat.
J. BLANQUE,
Rapporteur du Comité nommé par la Chambre des Représentans.

M. CASS A PARIS.

Voici ce qu'on lit dans le dernier numéro du *Vigilant*, journal publié à Donaldsonville:

Nous publions aujourd'hui une lettre de notre correspondant, qui a acquis dans son voyage en France, la preuve que M. Cass faisait partie des sociétés abolitionistes françaises. Voici les faits mentionnés:

—« M. Cass faisait partie, en France, d'une société fondée par le vieux Julien de Paris, l'organisateur des *Congrès scientifiques* de France, composée d'abolitionistes de toutes les nations. Du reste, le nom du général Cass est inscrit sur les registres de la société. »

—« Un jour, on lui a demandé, dans les salons de M. de Lamartine, s'il était abolitioniste? EN DOUTER, a-t-il répondu, SERAIT FAIRE INJURE A UN AMERICAIN du Nord. Oui, JE SUIS ABOLITIONISTE! »

—« Ce philantrope, qui hantait à Paris la société française des négrophiles, a assisté plusieurs fois aux séances de la commission, nommée par le ministre de la marine, pour l'abolition de l'esclavage. Ce fait peut se prouver par la publication des procès-verbaux. »

(Communiqué.)

M. l'Editeur,

Je m'étonne, on ne peut plus, que parmi une population aussi vive et aussi chatouilleuse sur le point d'honneur que la population française et créole, l'on ose, avec autant d'audace que d'impudeur, publier sans crainte d'encourir sa juste colère, des calomnies pareilles à celles que nous lisons dans le *Courrier de la Louisiane*, de vendredi dernier, à savoir que « la Législature qui siégeait en 1814-15, allait passer une résolution *pour livrer l'Etat aux Anglais et que ce lâche projet bien arrêté déjà*, ne dût son avortement qu'à la juste indignation et au patriotisme de M. Déclouet, sénateur des Attakapas, qui se hâta de se rendre à la ligne pour en informer le général Jackson. On sait le reste, &c., &c. »

Vraiment, Monsieur, dites-moi s'il vous plaît, dans quel siècle vivons-nous? Serait-il vrai que l'esprit de parti nous aurait aveuglés au point que toutes les affections de famille, les devoirs les plus simples envers la communauté, et l'honneur bien cher de conserver purs et inviolables les traditions du pays, ne soient plus rien auprès de cet attachement sans bornes au parti que l'on embrasse?

Si tout cela est vrai, nous sommes bien à plaindre assurément.

Que le général Butler ait dit tout ce que vous avez publié, cela ne me surprend pas de la part d'un homme qui tenait à cœur de défendre quand même le chef qu'il adorait. Mais que [illegible] *au milieu de notre ville, au centre même de la population française et créole*, on ose publier comme vrais de pareils mensonges, c'est par trop fort.

L'auteur de cet article savait, en le publiant, qu'il commettait une erreur volontaire, et il ne l'a fait que pour donner gain de cause à son candidat, aux yeux de personnes qui lisent tout ce qui se publie, sans songer un seul instant à examiner si c'est la vérité.

Et ce qu'il y a de plus révoltant, c'est que l'on trouve des gens tout disposés à se ranger du côté de ces assertions mensongères, pour peu que cela fasse du bien à leur parti.

Voilà ce que je ne puis comprendre et ce que je ne comprendrai jamais. Mais, que diront de tels étrangers, si chez nous même nous ne craignons pas à charge de défendre notre honneur si lâchement calomnié. Ils diront, et ils auront raison de le dire—le rédacteur français d'un journal louisianais, fondé par ceux-là mêmes qu'il dénigre, a publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au centre de la population française et créole, un article diffamatoire sur la Législature louisianaise de 1814-15, sans qu'il se soit présenté un seul membre de cette Législature d'alors (et il en existe encore, sachez-le bien), pour protester contre la calomnie. Ils croiront alors ce que ce rédacteur aura avancé, et la faute n'en sera qu'à nous.

Puisque vous êtes le seul qui ayez eu le courage, jusqu'à présent, de défendre publiquement une cause aussi sacrée pour nous, acceptez, je vous prie, le faible secours que vous offre mon patriotisme et recevez les remerciments d'un bon citoyen.

Vous avez en main, je le sais, un document précieux pour la cause que nous défendons—c'est le « rapport du comité d'enquête de 1815, au sujet des propos injurieux pour l'honneur de la législature de 1814-15. Vous y verrez des faits qui jettent un nouveau jour sur la question. Faites connaître au public la source de toutes ces calomnies.

Publiez la vérité, les aveugles y verront bien clair.

Quant à moi, fier d'avoir vu le jour à la Louisiane, je prie Dieu, constamment, qu'il me conserve un « bras pour la défendre et un cœur pour la chérir. »

J'ai l'honneur d'être, etc.
UN LOUISIANAIS.

UNE GAGEURE—Un M. CALVIN offre, dans un des journaux de l'Etat de New-York, de payer une somme de $1,000 à quiconque lui prouvera, par un discours, une lettre ou une conversation de M. Cass, que celui-ci est favorable à l'extension de l'esclavage dans les territoires qui sont maintenant libres. Est-ce qu'il ne se trouvera personne au Sud pour relever le gant? Mille piastres sont bonnes à gagner par le temps qui court, mais nous craignons que personne n'ose tenir la gageure. On arriverait difficilement à prouver que M. Cass est en faveur de l'esclavage.

THEATRE D'ORLEANS—Des lettres reçues hier de Paris annoncent que M. Davis, directeur du Théâtre d'Orléans, a complété le personnel de sa troupe et qu'il devait s'embarquer au Havre le 16 septembre, à bord du navire l'*Espérance.* Nous pouvons donc l'attendre pour les premiers jours de novembre au plus tard. On nous écrit de nouveau que M. Davis a engagé d'excellens sujets. Tant mieux.

Chronique Locale.

LA LEVEE—Quelques personnes que leurs affaires appellent souvent sur la Levée, nous ont assuré que cette partie de terrain qui s'étend de la rue Conti aux marchés, est dans une condition très précaire. Des ouvriers ont été employés il y a quelque temps, à réparer les crevasses qui s'étaient formées, mais ce travail paraît être tout à fait insuffisant, car il s'affaisse au fur et à mesure qu'on le fait. Nous pensons qu'il serait prudent que le Voyer apportât une attention immédiate à la condition de cette partie de la ville.

COUR DU RECORDER GÉNOIS.

VOL.—George M. Robertson accusé d'avoir volé à James Hanley, matelot à bord du steamer *Houma*, un sac contenant des effets et $32 en argent, a comparu hier devant cette cour. Le plaignant prétend que s'étant aperçu hier à 9 heures que son sac lui avait été enlevé, il se mit en quête du voleur, et l'arrêta à bord d'un autre bateau. Des preuves irrécusables étant venues incriminer l'accusé, le recorder Génois l'a envoyé devant la cour du 1er district.

VAGABONDS.—Carmelite Garcie, f. c. l., vagabonde incorrigible, a été envoyée devant la cour du 1er district.

ABUS DE CONFIANCE.—Joseph Grillier a fait hier un affidavit devant cette cour contre Neolas Rossi qu'il accuse d'abus de confiance. Il prétend qu'il y a 3 ou 4 mois, il confia à Rossi une bague en or, que celui-ci a refusé de lui rendre. Un warrant a été rendu pour l'éclaircissement de cette affaire.

BRIS DE PAIX—Baptiste Jourdam et Carmelite Beivue, f. c. l. ont été arrêtés hier dans la 1re Municipalité, pour avoir troublé le repos public. Ils ont été condamnés à payer $5 d'amende chacun.

DUEL.—Louis Even a fait un affidavit devant cette cour, dans lequel il déclare que son fils Jacques Even, et Francis de Gournay avaient l'intention de se battre en duel. Jacques Even, ayant été arrêté a fourni un cautionnement de $500; un warrant a été lancé pour l'appréhension de F. de Gournay.

RECORDER SEUZENEAU.

GRAVE ASSAUT—Un affidavit a été fait devant cette cour par M. P. A. Bertrand, dans lequel il déclare que l'esclave Pascoul, appartenant à la succession de Mme Vve Martin, a assailli et battu d'une manière si grave, l'esclave Joseph, appartenant à Me Vve Demahy, qu'il est hors des suites des coups qu'il a reçus. Le déposant dit qu'il n'a pas été témoin de l'affaire, mais qu'il a été renseigné par un tiers. Comme l'assaut a eu lieu dans la 2me Municipalité, les papiers ont été envoyés au recorder Golding.

—Jean Monuche, accusé d'avoir assailli et blessé à la cuisse George Doharty, a été examiné hier par le recorder Seuzeneau, et envoyé devant la cour du 1er district.

VOL.—Adams Glick, accusé d'avoir volé une paire de souliers à Daniel Yeiser, demeurant rue Louise, a été arrêté hier dans la 3me Municipalité.

RECORDER GOLDING.

PERSONNE—L'affaire de Chas. Foster et James Mulgrave, accusés d'avoir entré de force dans la maison de Sarah Erwing, rue Poydras, d'avoir brisé pour $60 de meubles et fait des menaces à la plaignante, a été mise hors de cour, personne n'ayant comparu.

ACQUITTÉ—Kierwan Egan, accusé d'avoir assailli et menacé Robert McDonough et Thomas Fitzsimmons, a été acquitté faute de preuves.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les nouvelles d'Europe apportées par l'*Acadia* nous sont parvenues hier. Elles ne sont pas sans intérêt. Nos dernières dates de Paris sont du 7 septembre. On ne saurait se le dissimuler, la réaction lève audacieusement la tête en France. Les élections qui ont eu lieu dans les départemens pour les conseils municipaux et les conseils généraux prouvent d'une manière évidente que les légitimistes, les Orléanistes et même les Bonapartistes sont sérieusement à l'œuvre.

La question danoise n'est pas encore résolue. La diète de Frankfort a refusé à une majorité de 17 voix d'approuver l'armistice conclu entre la Prusse et le Danemark. Ça été un échec pour le ministère qui a immédiatement donné sa démission.

Le parlement anglais a été prorogé jusqu'au 2 novembre par la reine Victoria en personne. Les Irlandais ne sont pas ménagés dans le discours du trône. Les chartistes y ont aussi leur petit mot. Le langage de la reine est menaçant. Nous doutons qu'il produise sur les *rebelles* d'Irlande et sur les mécontens de l'Angleterre l'effet qu'en attendent probablement les ministres. Des paroles de conciliation eussent mieux valu.

Les nouvelles des districts manufacturiers de la Grande-Bretagne sont satisfaisantes. Le coton arrive en si grande abondance à Liverpool que les prix ont fléchi d'un huitième de penny.

Nous avons déjà dit, d'après les journaux anglais, que l'Autriche a accepté la médiation anglo-française dans les affaires d'Italie.

La flotte napolitaine a appareillé le 30 août pour la Sicile.

Le choléra a éclaté à Archangel.

FAITS DIVERS.

La grande revue annoncée des détachemens de la garde nationale et des troupes composant la garnison de Paris a eu lieu au Champ-de-Mars le 3 septembre.

A 10 heures et demie, le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, le général de Lamoricière, ministre de la guerre, et le général Changarnier, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, sont entrés dans le Champ-de-Mars, où se trouvaient réunis environ 60,000 hommes, rangés à droite et à gauche sur huit colonnes, s'étendant depuis l'Ecole-Militaire jusqu'au pont d'Iéna.

La garde nationale de la Seine était représentée à cette revue par un bataillon pris dans chaque légion; la garde mobile, par de nombreux détachemens; l'armée, par 72 bataillons de ligne et par des régimens entiers de cavalerie, dragons, lanciers et cuirassiers, qui étaient spécialement chargés de garder les abords du Champ-de-Mars. La garde républicaine et la garde marine, au grand complet, figuraient aussi dans cette revue.

Un soleil splendide éclairait cette revue; les nouveaux talus adossés aux fossés qui ceignent la vaste enceinte du Champ-de-Mars étaient littéralement encombrés de curieux; une foule immense en assiégeait les abords.

Le général Cavaignac, ayant à sa droite le ministre de la guerre, et à sa gauche le commandant des gardes nationales de la Seine, a parcouru successivement les huit lignes rangées en bataille. Le général montait un cheval blanc arabe; il était suivi d'un brillant état-major.

A une heure, le défilé a commencé; le général Cavaignac et son état-major, au lieu de se placer devant l'Ecole-Militaire, s'est porté au côté gauche du Champ-de-Mars; il a vu passer devant lui les divers corps armés qui ont défilé avec un silence qui a été remarqué.

A quatre heures, le défilé était terminé, et la masse de curieux que cette revue avait attirée s'est dispersée peu à peu, avant même que la revue fût terminée.

—On lit dans le *Journal du Havre* du 7 septembre:

« On nous signale une quasi-démonstration légitimiste, qui a eu lieu dimanche dernier à Montivilliers. Un certain nombre de moissonneurs venant du côté des Corres ont traversé, vers cinq heures de l'après-midi, l'ancienne rue Royale, dans une grande voiture sur laquelle ils avaient impudemment arboré un drapeau blanc. Les cris: *A bas les chouans!* ont salué au passage le char rustique et la bannière de la légitimité, et l'exaspération d'un grand nombre de citoyens, témoins indignés d'une manifestation aussi audacieuse, a sailli amener une collision dont les conséquences auraient pu être déplorables. En présence des marques non équivoques de l'irritation publique, les faucheurs, auxquels on ne peut d'ailleurs reprocher que d'avoir subi trop facilement les influences au moyen desquelles on cherche à fausser l'esprit de nos populations rurales, les faucheurs, disons-nous, ont jugé prudent de battre en retraite, et ont disparu dans la direction de Fontaine.

« Le fait en lui-même n'a que peu d'importance; mais lorsqu'on le rapproche des désordres qui ont éclaté simultanément dans plusieurs localités du Midi, et du langage de certains journaux monarchiques de Paris et des départements, il est impossible de ne pas y trouver la trace de cette pensée hostile à la République, qui travaille sourdement à renverser, au profit d'une dynastie, l'édifice de nos libertés, laborieusement élevé après un demi-siècle de luttes. »

—Le bruit s'est répandu, le 6 septembre, de la nomination de M. le général Lamoricière au commandement de l'armée des Alpes. On attribuait cette résolution aux difficultés politiques dont le général se serait plaint, à la suite d'une négociation entamée par lui près de membres influens de la rue de Poitiers, dans le but d'opérer un rapprochement officiel, et dont la tribune de l'Assemblée eût servi à poser les bases. Cette négociation a réellement été entreprise, accueillie, et presque terminée. On explique très diversement les causes qui ont amené l'abandon.

—On écrit de Saint-Pétersbourg, le 27 août: « Le choléra continue à diminuer dans notre capitale. Le 24 de ce mois au matin, il restait ici 438 cholériques; le même jour il y eut 39 nouveaux cas, 30 guerisons et 11 décès, de sorte que 436 malades demeuraient pour le lendemain.

« A Riga le 19 août au matin, 538 cholériques se trouvaient en traitement. Jusqu'au 18 il y avait eu en tout dans cette ville 5,935 cas de choléra, 3,480 guérisons et 1,914 décès.

« A Dorpat (province de Riga), jusqu'au 19 août, le choléra a frappé 55 personnes, dont 27 sont mortes, et 6 ont recouvré la santé.

« A Mittau (Courlande), jusqu'au même jour, 1,255 personnes avaient été atteintes de choléra, 191 étaient guéries et 571 avaient succombé. Il restait en traitement 438 cholériques. »

—M. Louis Blanc, arrivé à Londres, est descendu à Brunswick hôtel, Germyn street; M. Caussidière est venu le rejoindre; mais ils n'habitent pas le même quartier, M. Thoré, Hubert, sont également ici, et l'affluence de Français y est telle, que Londres, dépeuplé en ce moment de toute sa société anglaise, ressemble à une ville de France.

—Un nouveau convoi de transportés a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche. L'autorité avait pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher les tentatives d'évasion et de communication. Extraits samedi des forts qui avoisinent Paris, les insurgés avaient été réunis vers cinq heures dans celui de l'Est. Ils ont été retirés à dix heures et dirigés au nombre de 486, attachés trois par trois, et entourés de gardiens de Paris, sur la station d'Asnières. Tous ces convois avaient été préparés pour les recevoir. Ils y sont montés en silence, et leurs surveillans habituels sont venus s'asseoir à leurs côtés. A minuit, le signal du départ a été donné, et les trois convois se sont mis en mouvement pour le Havre, se suivant à peu de distance.

ALLIER.—Une fatale collision a éclaté dimanche dernier entre les électeurs de la commune de Busset et ce qu'on appelle les révolutionnaires rouges et noirs de la ville de Busset. Ces derniers ayant voulu empêcher les premiers d'approcher de la salle où se trouvait l'urne, une véritable lutte a eu lieu entre eux. La mêlée a été générale et sanglante. On compte une vingtaine de blessés, parmi lesquels le brave général de Bourbon et ses deux fils, qui, ne se préoccupant pas du danger qu'ils couraient, se sont précipités au milieu de ces hommes, pour faire cesser le combat et calmer les plus exaspérés.

Un détachement de chasseurs, commandé par un capitaine et deux lieutenans, et les gardes réunis du procureur de la république et de son substitut, ont enfin séparé les combattans, rétabli l'ordre et arrêté cette multitude, qui paraissait disposée à se porter aux plus coupables excès.

BASSES PYRÉNÉES.—Des désordres d'un caractère grave ont éclaté à Lembey, arrondissement de Pau, à l'occasion des élections du conseil général. Le candidat nommé ne l'a emporté que de 17 voix, et il paraît qu'on a trouvé dans l'urne un nombre de bulletins supérieurs à celui des votans. Aussitôt que ce fait a été connu, une violente opposition s'est manifestée. La salle a été tumultueusement envahie, le bureau renversé, plusieurs électeurs battus.

BASSES PYRÉNÉES.—Les désordres qui pendant les premiers jours de la semaine dernière avaient troublé la commune d'Anos, arrondissement de Mauléon, à l'occasion de la perception des 45 c., ont pris tout-à-coup un caractère de haute gravité. Une manifestation déplorable a eu lieu dans la journée du 26 septembre, et l'autorité a été méconnue. Trois personnes ont été arrêtées.

ILLE ET VILAINE—On lit dans le *Publicateur* de Saint-Malo:

« Tous les jours, à marée basse, une foule nombreuse se presse autour du tombeau de Châteaubriand. Le gardien exerce une surveillance sévère pour empêcher toute mutilation du monument, qui va être entouré d'une grille en fer. »

BELGIQUE.

Le jury d'Anvers a rendu son verdict dans l'affaire de Risquons-Tout. Il y a dix-sept condamnations à mort.

ANGLETERRE.

PROROGATION DU PARLEMENT.—DISCOURS DE LA REINE.

Voici le texte du discours que la reine a prononcé, à Londres, pour la clôture du parlement:

« Milords et messieurs,

« Je suis heureuse de pouvoir vous relever des devoirs d'une session longue et laborieuse.

« L'acte pour prévenir les crimes et les outrages en Irlande, qui a reçu mon assentiment au commencement de cette session, a produit les effets les plus heureux. Le déploiement d'un projet pour de criminelles tentatives a été empêché; le cours de la justice n'a plus été interrompu, et plusieurs meurtriers abominables, qui avaient jeté la terreur dans le pays, ont été arrêtés, jugés et condamnés.

« La détresse survenue en Irlande à la suite de mauvaises récoltes successives a été adoucie par l'application de la loi sur l'assistance des pauvres, et par une foule de souscriptions charitables qui avaient été recueillies dans toutes les parties du Royaume-Uni.

« D'un autre côté, des confédérations organisées ont profité de la détresse existante pour exciter à la révolte ceux de mes sujets qui souffraient. Des espérances de pillage et de confiscation ont été semées pour tenter les malheureux, pendant que les plus chimériques étaient signalées aux ambitieux.

« Dans ces conjonctures, j'ai fait appel à votre loyauté et à votre sagesse pour augmenter la force du pouvoir; et, soutenu par votre zèle concours, mon gouvernement a pu déjouer, en peu de jours, des machinations qui avaient été tramées pendant plusieurs mois. L'énergie et la décision qu'a montrées le lord lieutenant en cette circonstance méritent ma plus vive approbation.

« Au milieu de ces difficultés, vous avez continué vos travaux pour l'amélioration des lois. L'acte destiné à faciliter la vente des biens grevés d'hypothèques aura pour effet, j'en ai la confiance, de détruire graduellement un grand mal dans l'état social de l'Irlande.

« Ce système de substitutions perpétuelles établi en Ecosse a produit des maux sérieux, tant pour les héritiers des biens substitués que pour la communauté, et j'ai éprouvé une grande satisfaction en le voyant amendé d'après les principes qui, depuis longtemps, ont été trouvés avantageux dans cette partie du Royaume-Uni.

« J'ai donné mon cordial assentiment aux mesures qui ont eu pour but d'améliorer la salubrité publique, et j'entretiens la ferme espérance que c'est là le commencement d'une œuvre qui fera de continuels progrès.

« Messieurs de la chambre des communes,

« J'ai à vous remercier de l'empressement avec lequel vous avez accordé les subsides nécessaires pour les besoins de l'Etat. Je profiterai de toutes les occasions pour réaliser les économies compatibles avec les exigences du service public.

« Milords et Messieurs,

« *J'ai renoué, dans la forme officielle, mes relations diplomatiques avec le gouvernement de France.* La bonne intelligence entre les deux pays a continué d'exister sans la plus légère interruption.

« Des événemens d'une haute importance ont troublé la tranquillité intérieure de plusieurs Etats de l'Europe, tant au nord qu'au midi. Ces événemens ont amené des hostilités entre des pays voisins.

« J'emploie mes bons offices, de concert avec d'autres puissances amies, pour amener ces difficultés à une solution amicale, et j'espère que nos efforts pourront réussir.

« Je suis heureuse de le penser: un sentiment croissant des avantages de la paix permet d'espérer que l'Europe continuera à jouir de ses bienfaits.

« Au milieu de tant de convulsions, j'ai eu la satisfaction de pouvoir maintenir la paix pour mes propres Etats, ainsi que notre tranquillité intérieure. La force de nos institutions a été éprouvée, et elle a suffi à tout. Je me suis attachée à conserver au peuple confié à mes soins la jouissance de cette liberté tempérée qu'il apprécie tant. Mon peuple, de son côté, comprend trop bien les avantages de l'ordre et de la sécurité pour permettre que les promoteurs de pillage et de confusion aient la moindre chance de succès dans leurs affreux desseins.

« Je suis reconnaissante de toutes les marques de loyauté et d'attachement que j'ai reçues de toutes les classes de mon peuple. C'est ma ferme espérance que ce peuple, avec l'aide du Très-Haut, en cultivant le respect des lois, et en suivant les préceptes de la religion, pourra conserver éternellement ses libertés. »

ITALIE.

Les journaux italiens nous sont arrivés aujourd'hui fort tard. Ils donnent peu de nouvelles.

Une agitation extrême continue à régner à Livourne. On a brûlé sur la place publique le numéro de la *Gazette de Florence* qui contenait le décret pour le rétablissement de l'ordre.

Les propositions suivantes ont été soumises à la chambre des députés de Rome:

« Le pontife sera convenablement représenté dans le congrès où seront discutés les intérêts de l'Italie, dans toute l'intégrité de sa puissance spirituelle et temporelle. On exigera en son nom l'entière évacuation des Etats de la Sainte-Eglise par l'étranger, y compris les forteresses de Ferrare et de Comacchio. Dans toutes négociations de paix, en ce qui regarde le pays Lombardo-Vénitien, les libertés des peuples et l'indépendance de la nation seront assurées. L'Italie reprendra ses frontières naturelles. Le pontife interviendra entre les Napolitains et les Siciliens, afin qu'elle fassent la paix ou qu'ils concluent au moins une suspension d'hostilités qui sont profitable au triomphe de la cause italienne. Dans les négociations diplomatiques naturelles, les représentans des Etats italiens devront s'entendre pour soutenir, de concert, les intérêts nationaux, et ainsi sera produit un premier effet de la ligue et diète italiennes tant désirées.

« Le gouvernement pontifical s'occupera aussi promptement que possible de conclure la ligue et de former la diète italienne. L'armée sera organisée et maintenue sous les armes de la manière prescrite par la chambre jusqu'à la solution de la question italienne. On pourvoira surtout à la plus rapide organisation de la légion étrangère.—La confiance réciproque entre le clergé et la population devra être efficacement recherchée par les moyens dont le gouvernement peut disposer. Le gouvernement et les chambres travailleront de concert à la réforme financière de l'Etat. Les bases principales en seront établies avant 1849.

« Il sera fait justice au petit peuple et aux propriétaires. On allégera, pour le premier, l'impôt qui pèse sur lui directement; et pour les derniers on rendra les taxes plus équitables en les distribuant sur tous les revenus. »

La législature romaine a été prorogée au 15 novembre.

SICILE.—Le parlement sicilien poursuit ses travaux, sans paraître s'occuper de l'incertitude de sa situation nouvelle, depuis le refus de la couronne par le duc de Gênes. Cette assemblée vient de voter une loi d'organisation des gardes nationales, l'institution de capitaines justiciers qui seront chargés de la sûreté publique dans chaque commune, et la création d'une garde municipale à Palerme, Messine et Catane.

Pendant ce temps, le roi de Naples prodigue à ses troupes les récompenses et les encouragemens. Il a décoré, de sa propre main, plusieurs officiers, et notamment le major Spedicati, du 10e régiment de ligne, qui a été blessé deux fois à l'attaque de Montanara.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 27 août:

Une partie des troupes de la garnison a été sous les armes hier soir; le capitaine-général lui-même, pendant la nuit, a visité les divers postes et a parcouru les différens quartiers de la ville. Le bruit court aujourd'hui que le gouvernement a découvert une nouvelle conspiration des révolutionnaires. Il aurait même, à ce qu'il paraît, la liste des conspirateurs. Pas une notabilité progressiste n'y figure; ce sont des noms nouveaux et tout à fait ignorés. On dit cependant que M. Nocédal, beau-frère de M. Bravo, a été arrêté, et il doit être procédé à d'autres arrestations encore.

M. Gonzales Bravo est parti hier, à minuit, avec toute sa famille, pour la France. Il avait refusé de sortir bénévolement de Madrid. Son départ a eu lieu avec l'intervention de la police.

Il paraît que l'auteur du complot qui aurait eu pour but de livrer l'île de Cuba aux étrangers (aux Etats-Unis) était le général Narciso Lopez, qui a servi en Espagne, mais qui est natif de Venezuela.

HONGRIE.

Les dernières nouvelles de Pesth sont du 23 août, et ont une certaine gravité.

Un rescrit royal en date du 14, adressé à la diète et qui a été lu à la fin de la séance de la chambre des représentants, a produit partout une vive sensation, et chez quelques personnes une véritable consternation. Le roi, dans ce rescrit, fait savoir à *ses sujets* que sa santé s'étant améliorée, il reprend lui-même le gouvernement, et qu'il décharge l'archiduc palatin des pleins pouvoirs de lieutenant-général du roi qui lui avaient été conférés.

L'immense majorité de la population hongroise a vu dans ce rescrit le renversement des conquêtes faites par les Hongrois au mois de mars dernier, car, sans un lieutenant-général du roi résidant à Ofen, il n'y a pas à songer à un gouvernement général de la Hongrie dans la capitale.

ALLEMAGNE.

On écrit de Kœnigsberg à la *Gazette de Cologne*:

« Il y a dans notre province quatre partis politiques. Le parti républicain est dominant et sans force. Ce parti n'a que deux clubs insignifiants. Le second est le parti démocratique monarchique constitutionnel, qui vient de tenir un congrès représenté par 19 villes. Le congrès a reconnu que la forme la plus large de la démocratie était la République, mais, eu égard aux mœurs du pays et voulant respecter le principe d'ordre en haut, le congrès adhère à la monarchie prussienne, se réservant le droit de la démocratiser et de la transformer.

« Mais, autre chose est respecter une monarchie établie et créer une nouvelle. Le congrès croit que l'empire allemand est trop démocratique pour cela. Il veut donc que le pouvoir central soit républicain. Voici ses résolutions:

« 1. La souveraineté de l'assemblée nationale, convoquée pour créer une constitution allemande, n'est limitée que par son but, l'unité allemande.

« C'est un peu obscur, mais l'obscurité est un élément nécessaire des résolutions allemandes.

« 2. La forme républicaine du pouvoir central allemand, avec la conservation de la forme monarchique pour les Etats séparés, est le plus adaptée à l'esprit démocratique allemand.

« Comprendra cela qui voudra. Si la république est maintenue, pourquoi permettre-t-elle que les Etats subordonnés soient monarchiques? A moins que les démocrates de Kœnigsberg n'aient pris pour devise la monarchie en bas et la démocratie en haut, c'est à dire une pyramide renversée.

« Le troisième club est purement constitutionnel. Il veut deux chambres et l'unité allemande fédérative.

« Enfin le quatrième parti est le parti militaire et prussien, contre l'absorption de la Prusse par le pouvoir central. »

Le pouvoir central allemand a refusé, dit-on, de ratifier l'armistice conclu entre la Prusse et le Danemark; d'une part, parce que dans les conditions du traité il n'est question que de l'indemnité à payer aux vaisseaux prussiens; d'autre part, parce que le général Below, négociateur pour la Prusse, n'a pas appelé aux négociations le sous-secrétaire d'Etat Gagern, et c'est contre à cela seul que l'on aurait aussi une communication quand l'armistice serait ratifié.

Ce qui est certain, c'est que le ministre de l'empire a expédié deux courriers, l'un à M. Below, l'autre au général Wrangel, pour lui enjoindre de continuer les hostilités.

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

Les habitans des duchés paraissent très mécontens de l'armistice. Il est question d'un refus des impôts.

RUSSIE.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* la correspondance suivante, datée des *frontières russes.*

« Une lettre récente de Saint-Pétersbourg contient ce qui suit:

« Il est hors de doute qu'il s'est opéré un changement notable dans nos relations avec l'Allemagne et la France. On se rapproche visiblement de la politique de l'empereur Paul. Le czar, si prompt dans ses résolutions, a fait connaître à la France, d'une manière peu équivoque, ses désirs d'amitié et d'entente. Dans les cercles politiques de notre ville, on entend l'écho du mécontentement impérial au sujet de l'Allemagne.

« On se plaint d'avoir sacrifié depuis 40 ans son allié naturel à la politique allemande, qui nous en récompense par une ingratitude impertinente. Bien plus, il s'élève des voix qui parlent de la régénération de la Pologne par l'empereur Nicolas comme d'une chose naturelle... Ils considèrent la Pologne *régénérée* comme un poing qu'on enfonce dans le cœur de l'Allemagne, et qu'on n'en retirera que dans d'autres circonstances. »

La fin mot de cette lettre communiquée est dans cette dernière ligne. C'est une lettre à l'adresse de l'archiduc Jean. Ce n'est pas la première fois que la *Gazette d'Augsbourg* se charge de ce genre de mission.

Le même journal insère la correspondance suivante des *provinces danubiennes*:

« Le 20 juillet, nous apprîmes que les 20,000 Russes qu'on disait en retraite sur le Pruth ont reçu contr'ordre, et qu'un détachement de 6,000 hommes retournait à Berlat.

« De grandes complications se nouent dans la question orientale, et il se peut bien qu'elles amènent une guerre européenne. On dit que 10,000 Turcs sont entrés à Giurgewo, sous le commandement de Soliman-pacha. Le 20 juillet on a appris à Jassy que le prince a fait arrêter à Galatz le boyar Laskar-Bogdan, pour le transporter à Macfin. On dit que le prince a fait signer une pétition aux négocians tendant à appeler les Russes. Nous tenons de source certaine que l'agent autrichien à Jassy a reçu de son gouvernement une note qui le loue pour n'avoir pas protesté contre l'entrée des Russes.

« La Prusse a, dit-on, agi dans le même sens. Le 30, un ukase impérial est arrivé portant que *les troupes russes resteront provisoirement dans la Moldavie jusqu'au 1er mai 1849.* L'empereur Nicolas a envoyé une déclaration dans laquelle il dit qu'il n'aurait pas envoyé des troupes s'il n'avait su que les Valaques et les Moldaves ne désiraient pas se mettre sous sa protection. Maintenant qu'elles y sont, elles ne passeront pas le Sereth et attendront de nouveaux ordres. Le 3 août est mort Alexandre Stourdza, après une maladie de deux jours.

« Le prince a un ennemi de moins. On dit qu'il tenait beaucoup à se débarrasser vite de cet ennemi. Le 10 août, nous avons appris que M. Titow, ambassadeur russe à Constantinople, a fait retirer son pavillon. Tout présage une guerre entre la Turquie et la Russie, guerre à laquelle la Russie cherche des prétextes avec des lanternes. »

Décédée hier soir à 6 heures, Madame Jacques TOUTANT, née Rusio, âgée de 58 ans. Le corps sera transporté aujourd'hui de la ville au dépôt du rail-road du golfe du Mexique, par les chars de midi et demi. Les amis et connaissances sont priés de se trouver à l'heure dite, au rail-road, où ils auront des chars à leur disposition.

Décédé hier soir, à 10 heures, BENJAMIN PAVAGEAU, à l'âge de deux ans, fils de Nelson Pavageau et de Léocadie Hazeur. Les amis des deux familles sont invités à assister à son enterrement, qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Le corps est exposé rue Robertson, entre les rues Bayou et Esplanade.

Pensionnat de St. Marc.

M. HARE, A. M., T. C. Dublin, ayant loué à bail pour l'espace de 7 années, et fait soigneusement réparer le local autrefois occupé par la pension de Mad. Desroyeaux, situé encoignure Remparts et Bienville, ouvrira son académie, pensionnat et externat le 1er novembre prochain. M. H. fera le soir des cours de mathématique aux élèves des hautes classes. Le pensionnat sera ouvert toute l'année. 2 oct

DEMANDE.

ON désire prendre à loyer 10 nègres robustes pour être employés sur une habitation sucrière durant le temps de la roulaison. S'adresser au No 9, rue St Louis. 4oct—3f

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Union, Jones, pr New York.
France, Nichols, pr Boston.
Margaret, Dunean, pr le Havre.
Memphis, Bollard, pr New York.
Primera de Cataluña, Gibales, Barcelonne.
Brick Boreas, Dominick, pr Barcelonne.
Goelette Tallahassee, Ashley, pr St-Marks.
Horizontal, Moore, pr Sabine.

ARRIVÉS.

Brick Harriet, Whitney, de Bost.
Silas, Hord, de la Havane.
Goelette Geo Lincoln, Rogers, de Brasos.
Sophia, Taylor, de Sabine.

—STEAMERS—

Oregon, Mann, de Mobile.
Convoy, Gorham, de St-Louis.
Highlander, McCloy, de St-Louis.
St-Paul, Childs, de St-Louis.
Courrier, Martin, de la Sabine.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 26 septembre.—Expédié, navire Arkansas, Milliod, pour la Nouvelle-Orléans.

Ports étrangers.

LIVERPOOL, 8 septembre.—Arrivés, navires St Lawrence; S. Harrington, Stewart; Sipory Queen, Ray; Rappahannock, Cushing; Sheldon, Fuller, tous de la Nouvelle-Orléans; S. John Garrow, do; partis, navires St-George, Hutchinson; Bria's Queen; Acteon, et Margaret, Harrison, tous pour la Nouvelle-Orléans; annoncés le 11, General Parkhill, McKown; Margaret, Auld, Holyoke; Hay; Effingham, Hughes et Columbia, Mills, devant partir sous peu pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE, 24 aout—Arr. navire Venus, Nlle-Orléans.
BELFAST, 1er septembre—Arr. Emily Taylor, do.
CRONSTADT, 25 aout—Arrivé, Wallace, do
LISBONNE, 18 aout—Arrivé, navire Pulaski, do
ANVERS, 5 septembre—Ar. nav. John Holland, do
GOTTENBURG, 25 aout—Arr. navire Pilgrim, do
CADIX, 23 aout—Ar. navire Catharine, do
GIBRALTAR, 27 aout—Ar. Daniel Webster, do

Navires en chargement.

LIVERPOOL, 8 septembre—Navires Junior, Carter; Sir C Napier, Webster; Elizabeth, Barclay; Sailor Prince, McKenzie; Actor, Bristol, tous pour la Nouvelle-Orléans.

LONDRES—Navires Devon, Sotton; Rainbow, pour la Nlle-Orléans.

HAVRE, 8 septembre—Navires Flandre; Jacques Laffitte; Espérance; Normandie; Victoria; Anna; Fox; May Flower et Coosa, pour la Nouvelle-Orléans.

BORDEAUX—Navires Jno. Parker; Talma; Victoire; Constitution; Radiant; Oceana; Victoria; Baltimore et California, en charge pour la Nlle-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.
America pour New York, Samedi 16 Septembre
Cambria pour Boston, Samedi 23 Septembre
D'AMERIQUE.
America de New-York, Mercredi 11 Octobre
Cambria de Boston, Mercredi 18 Octobre

LIGNE DU HAVRE.

United-States, de N.-York pr Nlle-Orléans, 16 oct.
United-States, de la N. Orléans pr New-York, 5 nov.
United-States, de N. York pr le Havre 5 décembre

☞ POUR LA HAVANE—DEVANT PARTIR MERCREDI, 11 COURANT—Le brick paquebot régulier et fin voilier SALVADORA, capitaine Evans, partira positivement mercredi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à COSTA & Co,
5 oct 5 Front Levée

Grande vente, par Catalogue, de marchandises sèches.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente, par Catalogue, de marchandises qui aura lieu aujourd'hui 5 octobre, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No 8, rue de Canal.

AVIS—Les soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la première Cour de District, commissaires pour l'ouverture des rues Gravier, Gaiens et Hôpital, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui pourrait en résulter pour les propriétaires des terres et bâtimens requises pour la dite ouverture, donnent avis par ces présentes aux personnes intéressées, qu'ils ont [illegible] le 6 décembre 1847, un tableau additionnel au tableau déposé le 4 juin 1844, avec un plan y annexé, lequel tableau additionnel ne [illegible] toutes les parties intéressées, pendant vingt jours, après laquelle époque il sera présenté à la dite Cour pour être confirmé et homologué, et les personnes dont les intérêts pourraient être lésés par le tableau additionnel devront se pourvoir dans le délai ci-dessus mentionné dans la dernière publication du présent avis.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1848.
COULON JUMONVILLE.
JUSTIN DUBRIL.
5 oct OCTAVE MOREL.

BON MARCHÉ pour les Dames.

CHEAP CASH STORE, rue Bienville et Bourbon.—Aujourd'hui ce magasin fera l'ouverture d'un magnifique assortiment de marchandises de laine, cachemires et indiennes, qu'il vendra comme de coutume à très bas prix.

Aussi—Un assortiment de cotons blancs des manufactures de New-York, Berthelle, Dwight, Thorndick et autres marques. Continuellement en main un grand assortiment de marchandises sèches.
5 oct

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—163 caisses en déchargement du navire Bertrand, à vendre à bas prix par
R. G. HOBBS,
5oct 12, rue de la Douane

Cafés à vendre.

LES propriétaires d'un des cafés les mieux achalandés de la Nlle-Orléans, offrent à vendre cet établissement, situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée. S'adresser sur les lieux. 5oct

NOURRICE.

UNE jeune femme désire se placer comme Nourrice dans une famille respectable. Elle est parfaitement recommandée. S'adresser rue Craps, No 64. 5oct—3f

LES soussignés offrent à vendre (en gros seulement), en déchargement du navire Hartley, du Havre:

4 caisses Damas tout coton,
2 do do laine et coton,
2 do do laine et soie,
4 do cotonnade assortie,
10 caisses bretelles,
4 do chemises circassiennes,
2 do tissus cols,
4 do Madras coton,
2 do parfumerie assortie,
2 do pointes noirs,
2 do gants peau,
2 do gants et mitaines filoselle,
2 do Mérinos noir et couleur.

N. B.—Toutes ces marchandises ont droit à l'exportation.
HAVELEY & PESTE,
5 oct 23, rue Chartres, importateur.

CIGARES DE LA HAVANE—40 qrts, marque Partagas;
10,000 marque Corbajal;
30,000 do A'anca;
70,000 en débarquement du brick Salina, à vendre par
B. VALLS,
5oct 31, Commune

SEL—1,400 sacs sel de Liverpool, communs, qui vont arriver, à vendre par
C. J. WHEELER,
5oct 5, Bank Place.

SUCRE—100 caisses sucre blanc de la Havane, en déchargement et à vendre par
L. CANTIN,
5oct 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC CUBA—100 balles capas en déchargement et à vendre par
L. CANTIN,
5oct 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC—38 balles véritable Vuelta de Abajo pour capas et tripas, en déchargement et à vendre par
L. CANTIN,
5oct 73 1/2, rue des Magasins.

SUCRE de la Havane.—450 caisses sucre brun, jaune et blanc, en déchargement et à vendre par
L. CANTIN,
5oct 73 1/2, Magasins.

TABAC DE LA HAVANE—475 balles Vuelta de Abajo, capas et tripas, à vendre par
L. CANTIN,
5oct 73 1/2, Magasins.

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection aura lieu le mardi 7 de novembre, prochain, de Six Electeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis.

Les boîtes au scrutin seront ouvertes le jour ci-dessus indiqué, de neuf heures du matin à six heures du soir, aux lieux et sous la surveillance et la direction des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi.

L'élection sera conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 2 octobre 1848.
4oct—☞ JOHN L. LEWIS, Shérif.

Chapeaux et Casquettes.

170 caisses maintenant en débarquement des navires Hannibal et Martha J Ward, assortiment de première qualité, à vendre par
PECOT & Co,
4 oct 10 rue des Magasins

COUVERTURES DE LAINE—C. M. SIMPSON, 64, rue de Chartres, vient de recevoir un grand assortiment de couvertures de laine, savoir:

4 balles de couvertures assorties pour nègres.
100 paires do do françaises, anglaises et américaines, de toutes dimensions et différentes qualités, qui seront vendues à très bas prix. 2 oct

CHAUX des carrières du Cap Girardeau Mo.—1,200 barils en débarquement, très convenables pour être transportés sur les habitations en raison de leur bonne condition.

Cette chaux est reconnue très forte par tous les entrepreneurs qui en font usage. Le soussigné recevra des ordres pour en livrer sur les habitations au-dessus de la Nlle-Orléans, sans aucune dépense de fret ni drayage de la part des acheteurs.

Constamment à vendre par
E. E. DOMMERAUX,
4 oct rue St-Louis, Bassin du Navy Yard.

Changement de domicile.

JOHN HAYMAN & CO. ont transféré leur domicile du No. 28, rue Poydras au No. 98, rue des Magasins. 4oct

EN déchargement du navire Hartley, du Havre les consignés offrent à vendre à des prix modérés les articles suivants:

1 caisse indiennes françaises.
1 do do cotonnades.
157 douz. paires bas gris.
2 caisses coton à broder.
127 châles cachemire imprimés.
200 douz. paires ombrés.
60 do do imprimés.
2 caisses tissus coton.
2 do velours coton.
20 douz. casquettes drap noir avec cordelières et glands en soie.
2 caisses cotonnade.
1000 douz. foulards coton.
3 caisses mérinos couleur.
200 douz. paires bas coton teint.
[illegible]
1 caisse batiste.
[illegible]

Pensionnat de St. Marc. (see above)

[illegible]

☞ LES HABITANTS qui ont donné des ordres aux soussignés pour les HABILLEMENTS DE LEURS NEGRES sont avertis que ces ordres ont été remplis à leurs manufactures et qu'ils sont prêts à délivrer les habillements. Comme nous avons eu plus de demandes que nous ne pouvons satisfaire, nous vendrons après le 20 octobre tous les habillements qui n'auront pas été réclamés, pour notre propre compte. THOMAS C. PAYAN & Co.
30 sept—1m No 10 rue du Canal

ERNEST E. MOUGIN, Pharmacien.
Encoignure Douane et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1an

Changement de Domicile.

LAPEYRE, HARISPE & CO ont transporté leur bureau à l'encoignure du Passage de la Bourse et Douane. LAPEYRE, HARISPE & CO.
3 oct

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, le 29 septembre 1848.

LA Banque offre à louer à bail, et pour une année, la bâtisse située rue d'Orléans, connue sous le nom de « Salle de Bal et Café d'Orléans. »

Aussi pour la location de la Buvette qui se trouve au Théâtre d'Orléans.

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au vendredi 6 octobre prochain.
FRED. FREY, Caissier.
30s—6f

Magasin à louer.

PARTIE de la maison No. 82, rue de Chartres à louer, convenable pour un magasin de marchandises sèches ou pour un importeur. S'adresser au No. 86. 3 oct

REÇU et à vendre à la pharmacie, encoignure Dauphine et Douane:

Pilules de Lartigue, sirop de pointes d'asperges, sirop de digitale de Labelonye. Aussi glaireux de Guille, sirop de Lamouroux, sirop de Briant, pilules de Vallet, sirop de Portal.

Ainsi qu'un assortiment complet de bandages, plaques à cautères, pois d'iris, médicamens frais, etc. etc.

Le bureau du Dr. LANDREAUX est dans le même local. Ses heures de consultation sont de midi à trois heures. 3 oct

LE soussigné prie les personnes qui pourraient lui donner des informations sur le sieur BARRETH LEONARD, de les lui faire parvenir, soit par lettres ou de vive voix. Le Sr Barreth Leonard étant disparu depuis sept mois, sans avoir donné de ses nouvelles, laisse sa famille dans une cruelle incertitude sur son sort.

Adresser les informations à
JEAN BAPTISTE BARRETH.
Rue Bourgogne, No 283, entre Douaine et Saint Philippe. 3 oct—6f

Bonne Occasion.

POUR être vendue à l'amiable, jusqu'au 12 du mois d'octobre,

Une jolie propriété située à 45 milles au-dessous de la ville, dans la paroisse Plaquemines.

Cette propriété a un arpent de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur. Sur cette propriété il y a une jolie maison de maître, neuve, une salle de billard, magasin, cuisine et un moulin à riz.

Pour plus amples informations s'adresser chez Tatout frères, No 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 2 oct.

Bon Marché—Bon Marché.

AU CHEAP CASH STORE, encoignure Bienville & Bourbon, venant d'arriver:

150 douz. mouchoirs de batiste légèrement avariés.

Un bel assortiment marchandises de laine, cachemires, cotonnades imprimées, cotons blancs et écrus; 4 caisses couvertures d'hommes et enfants. 3oc

J. LEVOIS,

No 63, rue de Chartres, au premier,

OFFRE à vendre les marchandises suivantes, reçues par le navire Hartley, du Havre:

20 balles couvertures d'hiver à carreaux 5/4,
5 do do laine écossaises,
3 caisses mousseline laine imprimée,
4 do do de soie 3/4 et 5/4,
1 do gros de Tours (article nouveau),
6 do devant gilets écossais,
4 do tabliers Kabilas, flanelle et autres.
4 do écharpes cachemire et mousseline laine.
1 do toile cretonne dorée,
1 do bas coton gris pour femmes,
1 do bas et chaussettes pour enfans,
5 do gilets tricot coton peluches,
2 do gilets tricot laine peluches,
1 do flanelles anglaises,
2 do gants de peau pour hommes et femmes,
2 do casquettes velours, drap, &c.,
4 do capsules G D, par 100 et 200,
[illegible] do papiers peints assortis de Munpelas,
2 do savons pralés de Marily,
4 do aiguilles plaquées,
2 do taffetas noir gommé,
2 do cartes françaises,
1 do cartes espagnoles. 3oct

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société en commandite existant en cette ville sous la raison Wyllie & Egana, a été dissoute d'un commun accord le 29 courant, suivant acte passé pardevant Théod. Guyol, notaire public, en cette ville, et Juan y de Egana a été nommé seul liquidateur.

Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1848.
M. J. DE LIZARDI.
par leur fondé de pouvoir A. H. WYLIE,
2 oct JUAN Y DE EGANA.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite, pour transactions commerciales en cette ville, sous la raison Juan y de Egana, suivant acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville et portant la date de ce jour.

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1848.
M. J. DE LIZARDI.
2 oct JUAN Y DE EGANA.

LES personnes possédant les qualités nécessaires peuvent toujours obtenir une bonne situation en se qualifiant pour l'une des principales écritures de commerce, etc. [illegible] DOLBEAR. L'Académie d'Ecriture est située au No. 49, rue de Chartres, et No 15, rue de Canal. Heures des leçons de 9 à 11 heures A. M. de 4 à 6 et 7 à 9 heures P. M.
PLUMES d'or de DOLBEAR, à vendre. 2oct

AVIS.

DETENU à la paroisse St-Jean-Baptiste, un nègre nommé JAMES, se disant appartenir à M. McDonnell, briquetier, demeurant au faubourg Lafayette.

Aussi un nègre nommé LEWIS, se disant appartenir à M. Joseph H. Lions, couvreur d'ardoises à la Nlle Orléans.

Les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St-Jean Baptiste, 27 sept 1848.
5oct ANT. LUMINAIS.

10 piastres de Récompense.

SERONT données pour l'arrestation du nègre VICTOR; il est âgé de 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, il est créole et parle l'anglais; il a la peau rouge et les jambes cambrées, il est très connu comme drayman. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis conformément à la loi.
S. WILTZ,
4 oct—3 Front Levée, No 11.

$50 DE RECOMPENSE.

Se sont absentés le 14 septembre dernier de l'habitation de M. V. B. Marmillon, paroisse St-Jean Baptiste, les nègres ci-après, savoir:

EZEKIEL MOORE, nègre rougeâtre, âgé à peu près de 24 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces.

JAMES SKINNER, nègre très noir, âgé à peu près de 22 ans, taille de 5 pieds 1 à 2 pouces, figure riante, portant des cheveux longs. La récompense ci-dessus sera payée pour l'arrestation des dits nègres, ou $10 pour chacun. S'adresser au propriétaire à la paroisse St Jean Baptiste ou à la Nouvelle Orléans à M. Mouton, rue Chartres 171. 3 oct—3f

$5 de récompense.

PARTI marron, depuis cinq semaines, de chez le soussigné, le nègre nommé PIERRE ou PETER, âgé de 50 ans, taille 5 pieds 7 pouces environ, ayant une forte cicatrice entre les deux sourcils; parlant l'anglais, le français et l'espagnol. Il a pour habitude de se faire passer pour libre. Il s'emploie ordinairement aux presses à coton et à bord des navires de la 2de Municipalité.
J. SAUVAGE,
27 sept 3f rue Ste Anne 167.

ARTICLES DIVERS à vendre par LABORDE & XIQUES, 31 rue Commune.

SUCRE—Quelques caisses sucre blanc de la Havane.

CIGARES—Un grand assortiment des marques les plus célèbres de cigares de la Havane, tels que Imperiales, Regalias, Cabalieros, Congreses, Panetelas, Trabucos, Cazadores, Millar, Damas, Principes, Plantation, etc.

INDIGO supérieur de Guatemala.

MIEL blanc de la Havane en petits barillets.

CONFITURES, Gouyave, Marmelade, en boîtes de 2 et 4 livres.

FEUILLES DE TABAC—30 balles feuilles de tabac Vuelta de Abajo pour capas et tripas. 2 oct

CHANGE SUR LA HAVANE, à vendre par LABORDE & XIQUES,
2 oct 31 rue Commune

PORC—300 barils porc mess M. O., à vendre par C. J. WHEELER,
2oct 5, Bank Place.

GRAISSE—300 barils première qualité, à vendre par C. J. WHEELER,
2 oct 5, Bank Place.

BLANC DE BALEINE—300 caisses, à vendre par H. A. NORCROSS,
2 oct 66, rue Magasins.

CAFÉ DE JAVA—400 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS,
2 oct 66, rue des Magasins.

CLOUS—600 barils, à vendre par H. A. NORCROSS,
2 oct 66, Magasins.

SALERATUS—25 barriques, à vendre par H. A. NORCROSS,
2 oct 66, Magasins.

EPICES—600 sacs poivre, 20 do piment, et 2000 paquets casse, à vendre par H A NORCROSS,
2 oct 66, rue des Magasins.

THÉ—400 caisses boites thé impérial et Poudre à Canon;
25 demi-boites Pouchong,
25 do impérial, 300 boites 4, 8, 12 et 13 livres impérial, Poudre à Canon et Young Hyson, à vendre par H. A. NORCROSS,
2 oct 66, Magasins.

Mousselines laine et Tartans à carreaux.

MOUSSELINE LAINE—60 caisses, fantaisie, 1re qualité.
5 balles tartans à carreaux, venant d'arriver, et à vendre par McDOWELL & PECK,
30sept 26, rue Gravier

Kerseys, Draps de nègres et Cotonnades.

30 CAISSES Kerseys de laine pour nègres.
20 do Mélinsons unis.
25 balles coton Kersey;
20 do coutil à laine;
15 do tweed laine à carreaux;
15 do imitation cotonnades françaises;
10 do denims bleus, à vendre par
McDOWELL & PECK,
30sept 26, rue Gravier

Toiles pour le Marché mexicain.

30 caisses cholis rayés,
5 do Bretagne,
10 do Lienzas à raie,
10 do Bleus et fantaisie ouvré,
10 do Bleus et imitation mousseline,
A vendre par
McDOWELL & PECK,
11 sept 26 rue Gravier.

[illegible]

LE BUREAU DU VICE-CONSUL MEXICAIN est pour le moment situé au No. 27, rue Bienville. Les exportateurs pour les ports du Mexique sont informés que les expéditions doivent être faites comme d'habitude. Les navires allant au Yucatan sont tenus de faire leurs expéditions de la même manière que ceux qui vont au Mexique.

Les capitaines de navires sont informés qu'ils ne peuvent prendre aucun passager s'il n'a reçu leurs passeports du vice-consul Mexicain.
Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1848.
29 sept—12

B. LASTERRADES prévient ses amis et le public en général, qu'étant à la veille de fermer son Magasin, No 32, Vieille Levée, il vendra son stock de chemises et de linge fait, 30 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Toutes les personnes qui lui doivent sont invitées à se présenter d'ici au 25 du mois prochain, pour payer. Les personnes auxquelles il doit, sont priées aussi de présenter leurs comptes dans le même délai.

Vitrines, comptoirs et installations de magasin, le tout en excellent état et à vendre.

S'adresser sur les lieux No 32, Vieille Levée, une porte après l'encoignure Bienville. 29s—15f

Marchandises Nouvelles!

C. YALE Jr & CO.

No 27, rue des Magasins,

RECOIVENT par le steamer Falcon, les navires Clifton et Ashland, un superbe assortiment de soieries noires, satinés, moirées et écossaises, alpacca noir, cachemires et mousseline de l'Inde, satins noirs et en couleurs, crêpe et crêpe lisse, cravates de soie noires, mouchoirs de poche en soie, franges et passementeries en soie de toutes couleurs.

Aussi un assortiment complet en rubans, taffetas et satin unis, do pour chapeaux, dentelles en fil, do imitation et en mousseline, guipures et fichus brodés, percales damassées et frappées, jaconat, bobinet uni et brodé, mitaines égyptiennes, gants en peau, etc., etc., chapeaux de paille nouveaux genres, fleurs artificielles, etc., etc., avec un assortiment général de marchandises sèches. 25 sept—1m

Marchandises Françaises.

EN débarquement du navire Hartley, un bel assortiment de marchandises nouvelles, à vendre en gros par les soussignés:

Indiennes nouveautés, riches, unies mêlées,
do do fonds couverts;
do petits genres pour enfants,
do deuil et demi deuil.
Damas coton pour rideaux,
do laine do
Mousselines laine nouveautés,
Cachemires d'Ecosse imprimés,
Écossais laine pour robes,
Barèges brodés, façonnés et imprimés;
Cotons chamois et blanc unis;
do do do rayés;
Casimirs noirs et satins de laine;
Mouchoirs batiste brodés et unis,
do coton batiste imprimés.
Mouchoirs madras et autres genres.
Un assortiment complet de bas, chaussettes, pur bonneterie de Montpellier, et beaucoup d'autres articles.
LORRE & FROSS,
27sept 91, rue de Chartres.

LA SESSION d'hiver commencera le 1er octobre dans l'institution de jeunes demoiselles, dirigée par Mme VAN NOOTEN. Un local vaste et bien aéré, des soins de mère prodigués aux jeunes pensionnaires, une méthode d'enseignement tout à la fois attrayante et simple, des professeurs choisis, une vigilance éclairée et constante de la part de la directrice de cet établissement, ont déjà valu à cette académie des succès que les progrès rapides des élèves ont justifiés.
Rue de Camp, encoignure Camp et Delord.
25 sept—25f

PERDU—Une montre d'homme, en or, cadran en argent, avec une petite chaîne en or, et une clef dite à la Bréguet. Elle porte le No. 36,767. Cette montre a probablement été perdue rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Toulouse.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera au bureau de l'Abeille.
25 sept—☞

AVIS est par le présent donné que le certificat No. 688, échu le 11 octobre 1841, au nom de G. Tournade, pour deux actions du fond capital du Peran Cotton Press Company, a été perdu ou égaré et qu'application a été faite pour en obtenir un nouveau. 25sept—6n

AUX MERES DE FAMILLE.

IL vient une époque où les parens se décident, quoiqu'à regret, à mettre leurs enfans à l'école, et craignent de causer du chagrin à ces petits êtres (et toujours reculer ce moment redoutable. Mme MILLET, dans cette circonstance, désire attirer sur elle l'attention des familles. Son externat, fondé en 1839, lui a acquis une réputation qu'elle doit surtout à son système d'enseignement. Sa méthode consiste à se faire aimer de ses élèves, à les instruire en les amusant, et par les soins dont elle les entoure elle devient pour eux une seconde mère et une amie dévouée.

On peut, en l'honorant d'une visite, rue St Pierre, No 80, entre les rues Bourbon et Royale, s'assurer des progrès rapides que font les petits enfans qui ont leur confiés: elle est de nature à convaincre les personnes qui ne croient pas qu'un [illegible] puisse comprendre et qui comprend d'une manière aussi surprenante.

Le prix est modéré. 23 sept—1m

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J. D. ALLOVON est dissoute d'un commun accord.

J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir son magasin de pianos de sa fabrique (système en fer) ainsi que le dépôt des maisons Pleyel & Erard, à son nouveau domicile rue Conti, 47, vis-à-vis de celui qu'il occupait.

Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

D'VERS articles en magasin, et à vendre par Costa & Co, Front Levée, No 5.
Cigares—500 milliers des meilleures marques, de la Havane, entre autres ceux de Victoria.
Sucre—400 caisses sucre blanc et brun.
Café—100 sacs de la Havane.
Cacao—20 sacs de Guayaquil. 25s

ON demande à l'Hôtel d'Orléans, une bonne couturière, s'entendant à coudre une robe, et aussi une bonne repasseuse, les deux parlant la langue française.
N. GEORGE.
Bssept—16f.

CIMENT DE ROSENDALE—150 barils en débarquement du navire Forest-King, et de la goélette D. C. Foster, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 26sept

CIMENT DE LOUISVILLE—50 barils ciment romain, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 26sept

PLATRE de Paris—300 barils Platre de Wethersfield et de Groton, en débarquement du Yacmouth et du Floridian, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 26sept

GOUDRON—300 barils goudron de la Caroline du Nord, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 26sept

CAFE de Rio—1200 sacs café vert de Rio reçu en dernier lieu, et à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette. 26 sept

CAFE de la Havane—300 sacs café supérieur à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure des Magasins et Lafayette.

Eaux-de-vie et Vins dans les magasins de la Douane.

15 quarts pipes eau-de-vie A. Seignette, 4me preuve.
25 barriques vin Napoléon, 4me preuve.
40 barriques vin Malaga sec, 1ère qualité.
A vendre par J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille Levée.

VINS—100 barriques vin St-Julien et Montferrant, et 20 barils Haut-Sauterne, en débarquement du navire Espérance, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille Levée.

FRUITS à l'eau de vie—70 caisses prunes et poires, de Clermont, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille Levée.

EN débarquement du brick Adams, de la Havane, 20 balles feuilles de tabac Vuelta de Abajo, 20 millions cigares de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
18 sept 31, rue Commune.

DOUBLONS mexicains et colombiens, à vendre par LABORDE & XIQUES,
22 sept 31, Commune.

Graines de Jardinage
Garanties de la récolte 1848.

ARRIVEES par le steamer Falcon, et à vendre par le soussigné, un grand assortiment de graines de jardinage. Les planteurs et jardiniers pourront s'approvisionner à des prix modérés. Les marchands de la campagne trouveront un assortiment pour le détail en paquets proprement préparés.
D. MAUPAY,
26 sept 95, rue du Camp.

Au Magasin de Grande Variété.
TATOUT FRERES,

No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

RECOIVENT dans ce moment un grand assortiment de marchandises par les navires Union, Gertrude, Forest King, Memphis de New-York.

60 caisses bas blancs coton pour dames et pour fillettes, Nos. assortis.
2 caisses bas blancs fins et extra fins,
5 caisses bas coton, en couleurs diverses,
10 do chaussons coton gris pour hommes.
12 do do do écru et blancs,
2 do do en couleur pour enfants.
20 do papier à lettre et foolscap, qualités assorties.
10 caisses cartes à jouer à une et deux têtes.
20 do encre à écrire, noire et bleue.
300 balles ficelle coton cablée Nos. 4, 6, 9, 12, aussi en couleur et coton à lampes.
1 caisse peignes fins, qualités assorties.
5 caisses tapis coton de 1 1/2 et 2 1/4 yards.
25 caisses allumettes bonne qualité.
5 caisses baleines pour robes et corsets.
Aussi par les derniers arrivages d'Angleterre, un joli assortiment de couteaux de poche et de table.
3 caisses ciseaux qualités assorties.
1 do rasoirs fins et ordinaires.
2 do aiguilles à coudre bonne qualité.
2 do brosses laine pour dames, aussi en mélange.
5 caisses chaussettes pour hommes, même qualité.
2 do bas et chaussettes pour enfans de do do bas.
Ils ont constamment en magasin, un grand assortiment de marchandises anglaises, françaises, allemandes et du pays, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés. 12 sept.

A vendre en débarquement de la barque Eurotas, de Bordeaux,
60 barriques vin rouge bon ordinaire.
100 barils vin blanc Haut Sauterne.
25 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte.
40 barriques abricots à l'eau de vie, do
20,000 bouchons pointus, par POUGET FILS,
25sept 19, Conti, entre Chartres et Levée.

CHAUX DE MARBRE—300 barils convenable aux sucriers, en grande barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 98, Poydras, et 11, Magasins rouges, 3e Municipalité. 4oct

CHAUX—1000 barils chaux fraîche de Thomaston, à vendre par JOHN HAYMAN & CO, 98, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.

EN magasin—25 barils amandes de Sicile, sans coque. 10 pipes vin de Marsalla.
A vendre par D. LANATA,
4 oct 9 et 10, Jefferson.

EN magasin et à vendre [illegible]
[illegible]